



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

contact.mairie@tremblaylesvillages.com

Déclaration sur l'honneur

Je soussigné, M/Mme en ma qualité de

Déclare sur l'honneur :

Ne pas avoir fait l'objet d'une interdiction de soumissionner (article 43 du CMP) ;

Avoir satisfait aux obligations fiscales et sociales au sens de l'article 46 du CMP ;

Ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles suivants du code pénal : articles 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, le deuxième alinéa de l'article 421-5, l'article 433-1, le deuxième alinéa de l'article 434-9, les articles 435-2, 441-1 à 441-7, les premier et deuxième alinéas de l'article 441-8, l'article 441-9 et l'article 450-1 ;

Ou ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pour une infraction de même nature dans un autre Etat de l'union européenne ;

Ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'infraction prévue par l'article 1741 du code général des impôts ;

N'avoir pas fait l'objet au cours des 5 dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin N°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L 8221-1, L 8221-3, L 8221-5, L 8231-1, L 8241-1 et L 8251-1 du code du travail, ou des infractions de même nature dans un autre état de l'union européenne ;

Chêne-Chenu
St Chéron des Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

contact.mairie@tremblaylesvillages.com

- Ne pas être déclaré en état de faillite personnelle ou ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger,

- Ne pas être déclaré en état de liquidation judiciaire ou ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;

- Ne pas être admis au redressement judiciaire, au sens de l'article L. 620-1 du code de commerce, ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, sans justifier d'une habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché ;

- Réaliser le travail avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L 1221-10, L 3243-2 et R 3243-1 du code de travail (dans le cas où les candidats emploient des salariés, conformément à l'art D. 8222-5-3 du code de travail).

- Avoir, au 31 décembre de l'année 2010, souscrit les déclarations incombant en matière fiscale et sociale ou acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, au sens de l'article 43 du code des marchés publics ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou d'avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement ;

- Etre habilité à engager contractuellement ma société.

Date :

Signature du candidat :

Chêne-Chenu
St Chéron des Champs

Ecublé
Theuvy-Achères

Gironville-Neuville
Tremblay-les-Villages
